Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 9 (1880)

Heft: 6

Artikel: Premières notions de méthodologie : les ouvrages manuels

Autor: Horner, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039693

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

IXe ANNÉE. N° 6. JUIN 1880.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1er de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, près Fribourg, et ce qui concerne les abonnements au Directeur de l'Imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *Premières notions de méthodologie. Ouvrages manuels. — Echos de l'Exposition universelle de Paris. — Congrès international de l'enseignement, à Bruxelles. — Rapport du Conseil d'Etat sur les Caisses d'Epargne. — Correspondances. — Un charitable avis.*

PREMIÈRES NOTIONS DE METHODOLOGIE

Les ouvrages manuels

La loi exige presque partout l'enseignement des travaux manuels dans les classes fréquentées par des filles. Les institutrices y consacrent avec raison plusieurs heures chaque semaine et pour qu'aucune fille n'échappe à cet utile apprentissage la sollicitude des gouvernements a attaché généralement des maîtresses d'ouvrages même aux écoles mixtes.

Il faudrait n'avoir aucune idée d'un ménage pour méconnaître l'importance de cet enseignement. Car ce que la jeune fille ne sait pas à 15 ans, elle ne le saura pas davantage lorsqu'elle aura assumé plus tard les redoutables obligations de mère de famille. Si elle n'apprend pas dans son enfance la tenue du linge dans le ménage, les soins à donner aux vêtements, la coupe d'une robe, la reprise sur vieux draps, le remaillage des bas, si elle ne fait pas l'apprentissage des occupations qui s'imposent tout naturellement à la ménagère, plus tard, au milieu de sa famille, elle sera fatalemenl condamnée à confier cette tâche de tous les instants à quelque ouvrière, ou plutôt elle négligera le plus souvent cette tâche. Alors les vêtements en lambeaux, la malpropreté du linge, le désordre du ménage, les dépenses fréquentes, ruineuses qu'exigeront des acquisitions que l'on aurait pu éviter et les réparations incessantes réclamées à des mains étrangères, ce manque général de propreté et d'économie, qui sera la triste conséquence des lacunes de l'éducation de la mère, ne contribuera-t-il pas à rendre froid et triste pour le présent, plein d'alarmes pour l'avenir, le foyer domestique, ce sanctuaire de la famille ?

« La femme joue un rôle important dans l'économie domestique, dit avec raison M. Favre; c'est d'elle que dépendent tout le confort, l'agrément, la prospérité d'une maison. Selon la direction qu'elle saura donner à l'ensemble et aux détails, le résultat final sera l'ordre ou le désordre, la gêne ou l'aisance, la maison sera un séjour bien-aimé, un asile où l'on vit heureux, où l'on se réfugie avec délice, ou bien un réduit négligé, ou, ce qui ne vaut guère mieux, un salon maussade, froid, revêche, que l'on craint de salir, où l'on craint de parler, où rien ne vous sourit ni ne vous attire. »

« C'est en vue d'assurer toujours l'avenir de la femme et de la mère, ajoute M. Cadet, que l'institutrice devra s'attacher à initier très solidement la jeune fille aux divers travaux du ménage, à lui donner le goût et l'habitude de l'ordre, de l'économie, de l'activité, l'habileté dans les ouvrages d'aiguille : le raccomodage, ingrate et fastidieuse besogne incessament renaissante, mais qui intéresse au premier chef l'équilibre du budget de la famille; la coupe et la confection des vêtements, ressource inappréciable dans les familles nombreuses, où, grâce à l'industrie ingénieuse de la mère, le même habillement tant que dure l'étoffe, s'adapte aux diverses tailles des enfants. »

Mais nos écoles d'ouvrages manuels répondent-elles généralement aux besoins de nos populations ? Nous voulons croire que le strict nécessaire est atteint. Cependant nous ne doutons pas que si les institutrices suivaient une marche bien graduée et plus rationnelle, elles obtiendraient de tout autres résultats.

Ce qui manque à la généralité de ces cours c'est :

a) Un plan suivi, progressif, bien coordonné de façon à amener chaque fille des travaux les plus élémentaires aux ouvrages difficiles. Que remarquons-nous dans la plupart de nos écoles d'ouvrages ? C'est que chaque fille confectionne un peu ce qui lui plaît ou ce qui plaît aux parents. L'une apporte aujourd'hui à l'école un bas à tricoter, une autre un mouchoir à ourler, une troisième un vêtement à raccomoder. Chacune travaille à sa tâche, isolément, sous la surveillance de la maîtresse.

Des sept années passées sur les bancs de l'école, il se trouvera des enfants qui n'auront peut-être jamais fait une reprise sur vieux linge ; une autre n'aura jamais eu occasion d'apprendre à marquer la toile.

Un tel enseignement manque de suite, manque de gradation. Il restera inévitablement peu fructueux et toujours incomplet.

Croyez-moi, mesdemoiselles, arrêtez un plan bien déterminé, bien coordonné. Scindez votre classe en deux ou trois degrés progressifs et qu'ici comme pour le calcul, l'écriture, l'orthographe, chacune de vos élèves soit astreinte à suivre toutes les étapes, tous les exercices de votre plan de campagne.

Mais quel plan voulez-vous donc que nous suivions, me demanderez-vous peut-être ?

Je ne saurais discuter avec vous sur ces matières. Qu'il me

suffise de vous rappeler l'ordre établi dans le *Règlement général.* Si vous désirez un plan plus détaillé et plus explicite, vous pourriez suivre celui des écoles belges que voici :

Degré inférieur :

1° Tricot d'une bande, d'une jarretière, (deux aiguilles) ; — Etude du point, mailles à l'endroit ; mailles à l'envers ; côtes, augmentations, diminution, manière de rabattre les mailles.

2° Tricot en rond ; manchettes (quatre aiguilles).

3° Chaussettes, études des proportions relatives, montage du tricot.

Degré moyen :

4° Tricot du bas ; dessin d'un bas et de ses proportions relatives dans ses différentes parties, montage et tricot, manière de mesurer le bas en voie d'exécution, manière de fortifier les talons.

5° Etude du point de marque sur cannevas. — Alphabets et chiffres. — Eléments de la couture : point de devant, point de côté, point arrière, point de surget. — Couture simple, ourlet ; couture double, surjet sur lisière, surjet sur plis rentrés. — Confection d'ouvrages de couture simple et facile : essuie-main, serviettes, mouchoirs, tabliers ; — chemises de femmes. — Rapiècement.

Degré supérieur :

Récapitulation de ce qui précéde.

6° Tricot de jupons, de gilets, de mitaines, de gants.

7° Marque sur la toile : alphabets et chiffres.

8° Piqûres, fronces, boutonnières, ourlets.

9° Raccommodage de vêtements. — Ravaudage et remaillage des bas, rapiècement du linge et des vêtements, reprises treillagées sur toile et linge de table.

10° Coupe et confection des vêtements les plus faciles, particulièrement de la chemise et du corsage.

b) Ce qui manque encore le plus souvent aux cours d'ouvrages manuels c'est cette tendance pratique dont les institutrices ne devraient jamais se départir. Que l'on se fasse une idée juste et vraie des besoins les plus urgents des familles pauvres et riches, que l'on se rende compte des circonstances et des conditions d'existence dans lesquelles se trouveront vraisemblablement les enfants et que dans toutes les leçons, dans toutes les explications l'on s'inspire de ces besoins-là.

Bien dirigé cet enseignement pourrait efficacement réagir contre la propension innée des jeunes filles pour le luxe et les recherches de la vanité dans le vêtement. Loin de condescendre aux désirs et aux fantaisies de ses élèves en leur apprenant à confectionner ce qui répondrait le mieux aux modes du jour, l'institutrice profitera des mille circonstances qui se présenteront tout naturellement pour mettre en relief les suites ruineuses du

luxe et pour les tenir en garde contre les vanités et la toilette. Par son exemple, par la simplicité de sa mise autant que par ses recommandations, la maîtresse apprendra à ses élèves à apprécier dans un vêtement moins les formes et les couleurs plus ou moins conformes aux caprices de la mode, mais la valeur réelle et intrinséque de l'étoffe et la parfaite convenance de la coupe.

c) Il faut que les leçons soient collectives et simultanées ici comme pour la calligraphie et le dessin. On ne permettra plus aux élèves de travailler chacune à une tâche spéciale choisie peut-être au hasard par les parents : mais toutes les filles d'un même degré seront astreintes à un même devoir.

Que l'institutrice sache préalablement ce qu'elle veut enseigner ; qu'elle l'explique au commencement de la leçon en montrant des modèles, en s'aidant du tableau noir. Ce n'est qu'après ces explications que les élèves seront invitées à commencer leur ouvrage sous la surveillance de leur institutrice, à moins que pendant ce temps celle-ci ne doive passer à d'autres cours,

d) Si l'on veut que les résultats de cet enseignement soient durables, il est indispensable que les élèves prennent des notes et que chacune ait un album assez grand pour que sur une feuille on puisse coller un modèle pendant que la page en regard contiendra la copie des modèles tracés au tableau noir, avec noms et dimensions.

e) L'examen des ouvrages manuels ne devrait pas porter sur les travaux et les chefs-d'œuvres de quelques filles seulement mais sur la méthode et le plan suivis par l'institutrice autant que sur les objets confectionnés par l'ensemble des élèves.

f) Enfin on donnera des notions, plus ou moins développées selon le temps dont on dispose et selon la portée des enfants, sur l'économie domestique, l'hygiène des appartements, la qualité et la préparation des aliments, les conditions d'un bon vêtement et sur les soins à donner aux malades.

« Pourquoi l'école primaire, qui reçoit la fille de l'ouvrier, ajoute M. Cadet, n'est-elle pas assez pratique pour descendre jusqu'à l'enseignement si peu relevé en apparence, mais si fécond en résultats hygiéniques et même moraux de l'art de l'alimentation, de la cuisine, puisqu'il faut l'appeler par son nom ? Quels que soient nos préjugés à cet égard, nul doute que l'avenir ne lui réserve une place dans un programme rationnel inspiré par les vrais besoins des travailleurs manuels, par la nécessité de développer l'esprit de famille en rendant le foyer domestique agréable. C'est de l'éducation, donc c'est de la pédagogie. »

En adoptant les réformes que nous venons d'indiquer pour les leçons d'ouvrages, le terrain ordinairement si aride, si ennuyeux offert à l'activité et au zéle des maîtresses, se transformerait, croyons-nous, en un champ aussi varié, aussi fécond, qu'utile et pratique.

Marche d'une leçon.

1° L'institutrice veille à la tenue de ses élèves de crainte qu'elles ne contractent l'habitude de prendre une posture préjudiciable à leur santé.

2° Elle expose ensuite au tableau noir l'objet de la leçon, en dessinant ou en faisant voir des modèles à imiter.

3° Elle fait répéter ces explications par une ou deux filles et les oblige à essayer en présence de toutes leurs condisciples l'ouvrage qu'elles vont exécuter.

4° Une fois assurée que les élèves ont compris la leçon, elle les invite à commencer leur tâche.

5° Pendant ce travail, l'institutrice circule au milieu des bancs et corrige les défauts communs en présence de toutes les élèves et les défauts personnels en particulier.

6° La dernière partie de la leçon est consacrée à la confection de l'album.

7° Les leçons de travaux manuels alterneront avec l'enseignement de l'économie domestique et, si possible, de l'art culinaire. Cet apprentissage répondra aux besoins des enfants et sera complété par des expériences et des essais pratiques.

R. Horner.

Echos de l'Exposition scolaire de Paris en 1878

Nous avons sous les yeux le Rapport que M. Guebhart, inspecteur d'écoles primaires dans le canton de Neuchâtel, vient d'adresser au conseil d'Etat de Neuchâtel sur l'Exposition scolaire de Paris en 1878. Ce rapport renferme d'utiles renseignements sur la plupart des questions scolaires. Nous aimerions pouvoir en reproduire les principaux passages, mais le cadre de notre revue ne nous le permet pas. Contentons-nous donc d'examiner quelques-unes des conclusions que M. Guebhart publie, à la fin de son travail, sous forme de *prostulata* adressés aux autorités scolaires de son canton.

I.

« Etudier les moyens d'établir, d'après la méthode Froebel, des écoles enfantines, soit des jardins d'enfants, dans toutes les localités ; voir s'il ne serait pas possible d'engager les Municipalités et l'Etat à mettre dans leurs budgets une allocation pour en faciliter la création. »

La réalisation de ce vœu est-elle possible dans le canton de Neuchâtel ? Nos confédérés disposent-ils d'assez de fortune pour établir à côté de chaque école une nouvelle école enfantine sous la forme des Jardins de Frœbel ? C'est ce que nous n'avons pas à examiner ; mais il est certain que le budget de la plupart de nos communes fribourgeoises ne permettra jamais de créer ces institutions scolaires. Plusieurs